

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

MAINTIEN DE LA PÉRENNITÉ – BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS SUR
LE SITE D'EXPOCITÉ

SECTION I

NATURE DES TRAVAUX ET DES SERVICES PROFESSIONNELS ET
TECHNIQUES – DESCRIPTION DES PROJETS

1. La nature des projets varie selon les besoins et peut comprendre des travaux dans les disciplines d'architecture, de structure, de mécanique et d'électricité. Il peut s'agir de travaux de construction, de réfection, de rénovation, de restauration, d'amélioration, de correction, d'aménagement, de réaménagement, ainsi que d'autres travaux divers et imprévus. Il peut également s'agir de l'acquisition d'équipements de technologie de l'information et d'audio-visuel, de mobilier et d'équipement spécialisé nécessaires à la fonctionnalité des équipements. Ces projets sont prévus sur des bâtiments et équipements d'ExpoCité relevant de la compétence d'agglomération.

2. Les projets nécessitent l'octroi des contrats de services professionnels et techniques en architecture et en ingénierie ainsi qu'en toute autre spécialité qui est requise. Les services sont exigés pour les études, les analyses, les expertises, la planification, la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les services durant la construction, et peuvent également impliquer tout autre service requis pour les études préliminaires, la conception, la planification, la réalisation et la mise en service des projets.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

3. Les travaux, l'acquisition de biens et les services professionnels et techniques décrits aux articles 1 et 2 sont requis dans le cadre de projets sur divers bâtiments et équipements d'ExpoCité relevant de la compétence d'agglomération.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

4. Le coût des travaux, de l'acquisition de biens et des services professionnels et techniques décrits aux articles 1 et 2 s'élève à la somme de 1 073 500 \$.

TOTAL : 1 073 500 \$

Annexe préparée le 12 juin 2013 par :

Michelle Turcotte, architecte
Service de la gestion des immeubles